

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5027**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe III: Métiers bâtiment et du patrimoine architectural - Classe 15: Métallerie - serrurerie Option: Serrurerie d'art

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Le ministre chargé de l'éducation au titre d'une profession dénommée «métallerie, serrurerie» rattachée au groupe des métiers du bâtiment, des travaux publics et du patrimoine architectural

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254s Soudage, assemblage, pose, d ensembles métalliques et de chaudronnerie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du métallier avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ lié à la création, la fabrication et la pose des serrures, cadenas ou ensembles de fermetures fonctionnelles, efficaces et esthétiques. Les activités consistent à :

- Analyser les plans de fabrication et de pose d'un ouvrage ;
- Concevoir, dimensionner et réaliser une serrure, un cadenas ou un ensemble de fermeture de sécurité répondant à un descriptif précis ;
- Tracer, dresser, débiter, dimensionner, assembler, souder, planer, polir les différents métaux : aciers, acier inox, laiton, cuivre, aluminium... ;
- Réaliser l'incorporation au sein de ses ouvrages des produits verriers, des éléments en bois et des matériaux de synthèse... ;
- Réaliser la préparation et la finition des ouvrages en vue des revêtements de protection finale des ouvrages (galvanisation, polissage, y compris le poli miroir, peintures) ;
- Réaliser sur chantier le repérage et l'implantation des ouvrages en appliquant les règles de fixation sur tous matériaux : métal, béton, bois et appliquant les règles de prévention et de sécurité.

Capacités attestées :

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Concevoir, réaliser et poser des serrures, cadenas ou ensembles de fermetures fonctionnelles, efficaces et esthétiques ;
- Réaliser des coupes à la machine, des conformations de métaux, des pliages, des cintrages, des assemblages à mi-fer etc. ;
- Réaliser des soudures à l'arc, TIG, MIG/MAG, brasures sur acier inox, cuivre, laiton, aluminium et des soudures à la forge ;
- Réaliser des ensembles complexes avec divers matériaux comme acier, acier inox, cuivre, aluminium, produits verriers ou de synthèse ;
- Réaliser des assemblages à mi-fer et autres, de chevillage ;
- Réaliser les finitions de surface (poli miroir, brunissage acier, vernissage).

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1601 : Métallerie d'art

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du métier de serrurier d'art comme la conception, la fabrication et la pose d'un ouvrage de serrurerie d'art nécessitant de réaliser des tracés, des recherches de fonctionnalité en veillant à l'esthétique, d'utiliser les techniques de coupes à la machine, au chalumeau, de conformation de métaux, pliage, cintrage, d'appliquer les procédés de soudures à l'arc, TIG, MIG/MAG, brasures sur acier inox, cuivre, laiton, aluminium, réaliser des ensembles complexes avec divers matériaux - acier, acier inox, cuivre, aluminium, d'inclure des produits verriers ou de synthèse et d'effectuer les finitions de surface telles que poli miroir, brunissage acier, vernissage.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective

dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.